

Nice, le 21 juin 2022

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale des Alpes-Maritimes

À

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs
Écoles Maternelles Publiques et Privées (sous contrat)
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs de circonscription

Direction des
Services
Départementaux de
l'Éducation
Nationale des
Alpes-Maritimes
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
Tel: 04 93 72 63 00

Mission EAC
Affaire suivie par
Béatrice Audino
CPD Arts Visuels
CPDAP1.ia06@ac-nice.fr
Tel: 04 93 72 63 90

Objet : Lancement du Dispositif national Maternelle au Cinéma 2022-2023 dans le département des Alpes-Maritimes.

A l'initiative des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le dispositif Maternelle au Cinéma ouvre les portes du cinéma aux élèves des écoles élémentaires.

Le dispositif est conditionné par les directives nationales sanitaires en vigueur au moment où ces actions seront programmées. L'organisation proposée peut être soumise à des modifications.

Une éducation à l'art et une éducation par l'art

Les actions en matière d'éducation artistique et culturelle s'organisent autour de trois axes : Rencontres / Connaissances / Pratiques

Ce dispositif crée des rencontres avec des films de qualité, permet de donner à chaque élève les clés nécessaires à la compréhension des œuvres, et participe à la formation du jugement esthétique et de l'esprit critique ainsi qu'à la formation de la personne et du citoyen.

Dans le cadre des nouveaux programmes et du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, de la loi de refondation de l'école et de l'application de la circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013, les équipes enseignantes peuvent inscrire le dispositif École et Cinéma dans le projet d'école. Ce dispositif contribue à la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle. Il permet aussi d'explorer la diversité des pratiques au service du projet de l'élève.

Les enseignants volontaires ayant choisi de participer à ce dispositif s'engagent à en respecter les différentes composantes :

1. Sélection des programmes 2022-2023 :

Programme A pour les PS et MS: 2 temps de projection dans l'année.

Programme B pour les GS : 3 temps de projection dans l'année.

2. Modalités de participation.

➤ Les inscriptions.

Elles débutent le **29 juin 2022** et se clôturent le **28 septembre 2022**, date **au-delà** de laquelle **aucune demande ne pourra être prise en compte**. Chaque enseignant inscrit sa classe en renseignant le formulaire accessible sur [le site de la mission EAC 1^{er} degré](#).

➤ **L'accompagnement des enseignants et ressources :**

Les enseignants s'engagent à participer à un accompagnement pédagogique. Le pré-visionnement des films et un contenu de formation seront proposés aux enseignants inscrits. **Les modalités de formation et les lieux retenus pour les projections seront précisés à la rentrée 2022.**

Les enseignants peuvent bénéficier de diverses ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet et la préparation ou le prolongement du travail sur les œuvres, en amont ou en aval des séances, grâce à la plateforme [Maternelle au cinéma](#), gérée par **Passeurs d'Images**, et aux documents pédagogiques et ressources proposés sur la page **Maternelle au Cinéma 06** du site de la mission EAC 06 1^{er} degré.

➤ **Le financement du projet.**

Le prix d'entrée par film est de 2,50 €. L'achat des billets et le transport des élèves doivent être financés de façon à ce que le principe de gratuité de l'école soit respecté. En ce sens, les participations des collectivités territoriales et/ou de partenaires culturels ne sont pas à exclure.

➤ **Les projections pour les classes.**

Les classes pourront assister à des projections organisées spécialement à leur intention par les salles de cinéma partenaires engagées dans l'opération. Les exploitants sont des relais actifs du dispositif. La liste est consultable sur le site de la mission EAC 06.

Dans le cadre d'une relation partenariale avec les écoles, ils développent un travail de proximité et mettent en œuvre une politique d'animation culturelle et une sensibilisation au jeune public. Ils assurent des conditions d'accueil et de projection optimum et veillent à ce que le nombre d'élèves présents permette une séance de qualité.

Les séances sont programmées en fonction de la mise à disposition des films par le CNC. Le calendrier des plages de projections sera communiqué à la rentrée. Les enseignants devront ensuite **s'inscrire** auprès de l'exploitant partenaire sur une séance qui leur convient.

COORDINATION ÉDUCATION NATIONALE : DSDEN des Alpes-Maritimes Bureau 109

Contact : Béatrice Audino, Conseillère Pédagogique Départementale en Arts Visuels sous la responsabilité de Mme KLEIN, ADASEN.

53 Avenue Cap-de-Croix, 06181 Nice

CPDAP1.ia06@ac-nice.fr

A CONTACTER AU SUJET des animations pédagogiques, des projets, pour la documentation pédagogique.

COORDINATION CINEMA : HELIOTROPE

Contact : Laurent TREMEAU et Julien BONAVITA

Promotion et Diffusion du Court Métrage

10 Bis Rue Penchienatti - 06000 NICE

Tél : 04 97 13 97 65 / 06 99 80 98 18

julien@nicefilmfestival.com / laurent@nicefilmfestival.com

A CONTACTER AU SUJET des séances de cinéma avec les élèves, pour les relations avec les exploitants de cinéma, et en cas de besoin de ressources supplémentaires (intervenant, atelier...)



Laurent Le Mercier